CONSEIL DE L'EUROPE
COUNCIL OF EUROPE

17 avril 1967 Doc. 2210

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

R A P P O R T

sur les problèmes économiques européens

(Rapporteur : M. Kershaw)

I. PROJET DE RECOMMANDATION

présenté par la Commission économique[1]

L'Assemblée,

1. Rappelant qu'elle a demandé à plusieurs reprises au Comité des Ministres de faire tout ce qui était en son pouvoir pour favoriser l'intégration économique des pays européens ;

./.

1. Adopté par la Commission le 14 avril 1967, par 17 votes contre 0 et 2 abstentions.

Membres de la Commission : M. Vos (Président) ; M. Serres, M. Webster (Vice-Présidents) ; MM. Alemyr, Alp, Alric, Antoniou, Bohman (remplaçant : M. Gustafson) ; Bournias, Brown, Corterier, Cosgrave, Czernetz, De Grauw, Dequae, Duynstee, Feyzioglu (remplaçant : M. Kirca), Lord Gladwyn (remplaçant : Viscount Norwich); MM. Haekkerup, Kristjansson, Mintoff, Petersen, de Préaumont, Rapelli, Rohner, Römer, Rutschke, Schaus Eugène, Valmarana, Vedovato, Wach (remplaçant : M. Tinaud), Weber.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont soulignés.

Secrétaire de la Commission : M. Christensen.

5842
01.33/2

2. Consciente du fait que, si des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine, les pas décisifs que représente la création d'une organisation économique unifiée n'ont pas encore été franchis ;

3. Estimant que, prochainement, l'occasion de faire des progrès décisifs se présentera et que, si on la laisse passer, l'unification de l'Europe risquera de se trouver considérablement retardée ;

4. Exprimant l'espoir que le Gouvernement britannique renouvelle incessamment sa demande officielle d'adhésion à la Communauté Economique Européenne ;

5. Estimant que l'entrée d'autres pays européens dans la Communauté ou leur association avec celle-ci en sera facilitée ;

6. Recommande au Comité des Ministres :

(i) que les gouvernements membres mènent à bonne fin la présente étape décisive des négociations du Kennedy-Round ;

(ii) que les gouvernements membres mettent tout en oeuvre pour convaincre le Gouvernement britannique de présenter sa demande d'adhésion à la Communauté Economique Européenne et que, notamment, les pays déjà membres de cette Communauté réservent une réponse positive à cette demande, ainsi qu'aux demandes d'autres gouvernements européens ;

(iii) que les gouvernements membres continuent à étudier les problèmes de la liquidité internationale et des réserves monétaires.

II. EXPOSE DES MOTIFS

par M. Finn Moe

1. Pour situer l'origine du présent rapport, il convient de rappeler que le 26 janvier 1966 l'Assemblée renvoyait à la Commission politique la proposition de résolution présentée par M. Normann et plusieurs de ses collègues (Doc. 2028) et que le 25 mars 1966 la Commission politique, réunie à Paris, entendait M. Normann qui lui exposait les grandes lignes et l'esprit de sa proposition.

La Commission, dans sa séance du 25 mars, devait demander à votre Rapporteur de faire le point de la question et de donner une image aussi fidèle que possible de l'état actuel de la recherche dans ce domaine, pour lui permettre de statuer en pleine connaissance de cause. Après avoir procédé à un premier examen de la question lors de sa réunion d'Istamboul du 26 juillet 1966, la Commission politique décidait la création, le 27 septembre 1966, d'une Sous-commission chargée des recherches relatives à la paix. Cette Sous-commission tenait sa première réunion le 18 novembre 1966 à Paris et sa seconde réunion le 12 janvier 1967 à Paris également. Parmi les experts invités aux premières réunions figuraient le Professeur Röling, Secrétaire Général de l'I.P.R.A., le Professeur Galtung, Directeur de l'Institut d'Oslo, Madame Alva Myrdal, Amabassadeur de Suède de l'Institut de Stockholm, le Professeur Gaston Bouthoul, Directeur de l'Institut français de polémologie, le Professeur Léo Hamon de Paris et Madame Louise Weiss, Secrétaire Générale de l'Institut français de polémologie.

Première partie : L'essence et les méthodes de la recherche sur la paix

2. Comme le rappelait le Professeur Bert V.A. Röling, Directeur de l'Institut de polémologie de Groningen (Pays-Bas), le terme "recherche sur la paix" est relativement récent, de même surtout que l'intérêt scientifique que l'on commence à porter à ces problèmes. Le pacifisme et l'internationalisme par contre sont aussi vieux que le bellicisme et le nationalisme et connaissent des heures de gloire théorique depuis le XVIIème siècle surtout (1). Le changement de la nature de la guerre et les dangers croissants qu'il crée mettent notre civilisation, techniquement évoluée, à la merci d'un anéantissement total du fait de ses propres découvertes.

./.

(1) Pacifisme et internationalisme, présenté par Marcel Merle, A. Colin, Paris, 1966.

Comme le disait W. Churchill "à partir du moment où la démocratie a été admise, ou plutôt a fait irruption sur les champs de bataille, la guerre a cessé d'être un jeu de gentilshommes" (1).

3. Le phénomène atomique empêche désormais de considérer, comme le faisait Clausewitz, la guerre comme la continuation de la politique étrangère par d'autres moyens. Quant à la notion d'escalade, on peut dire qu'elle pose le problème des guerres "intentionnelles" et des guerres "non intentionnelles", sortes d'accidents de la circulation, qu'en bonne pédagogue, la "recherche sur la paix" veut tenter de prévenir en dévoilant leurs cheminements, souvent imperceptibles. Mais l'intérêt que suscite aujourd'hui la "recherche sur la paix" provient aussi de l'aspect moral de la situation militaire présente. Les armes modernes sont des armes de destruction massive, dont certaines du fait de ce que l'on appelle la "stratégie anti-villes" sont orientées contre les populations civiles qui, révolution dans l'art de la guerre, sont revendiquées désormais comme un objectif militaire. Le refus moral de la situation créée par les armements est donc également un motif de l'intérêt que l'on porte aux recherches sur la paix. Un autre mobile peut être mentionné. La taille de l'entité politique à laquelle l'homme fait appel pour se protéger contre ses ennemis extérieurs dépend en grande partie de la portée et de la puissance des armes dont il dispose. Comme jadis, la forteresse, la cité, le comté s'effacèrent en tant qu'entités politiques du fait de la difficulté croissante de les défendre, l'Etat, voire les groupes régionaux d'Etats voient le problème de leur défense posé à des échelles nouvelles. L'organisation de la sécurité pose donc des problèmes à l'échelle mondiale. D'importants travaux scientifiques devront être effectués, afin de déterminer de nouveaux systèmes et de prendre les mesures pour préparer les esprits à ces dimensions nouvelles. En cela la recherche sur la paix rejoint l'éthique de l'organisation internationale.

4. La recherche sur la paix fait appel, on le voit, à de nombreuses disciplines : psychologie, histoire, science économique, sociologie, droit, même théologie, la religion et les arts jouant un rôle important dans le conditionnement des attitudes et des idées, individuelles ou collectives. On est encore très mal renseigné sur les facteurs dont procède une politique étrangère des seuils de la guerre intentionnelle et non intentionnelle et souvent ces phénomènes proviennent d'une combinaison d'éléments relevant tant de l'individu que de l'Etat, cela pose autant de questions auxquelles la recherche systématique tente de répondre. On en arrive alors

./.

(1) W. Churchill, A roving commission. The story of my early life, New-York, 1947.

à une dernière série de questions : le nécessaire peut-il être rendu possible ? Le problème est donc de savoir si les individus et les peuples peuvent être amenés par l'éducation ou par d'autres moyens à rendre le nécessaire possible, comme le dit le Professeur Röling. On a dit que celui qui veut prendre de l'ascendant sur les masses ne peut aller à l'encontre des "attitudes fondamentales" telles que le nationalisme, l'amour de la liberté ou la recherche de la sécurité par la force. Les relations internationales reposent aujourd'hui sur la méfiance et la crainte, peut-on remédier, est-il possible en un mot de trouver le moyen de disposer les individus et les peuples à accepter ce qu'exige la défense des intérêts à long terme de la paix ?

5. Pour répondre à toutes ces questions, une collaboration entre les différentes disciplines scientifiques s'impose. L'essor des sciences et des techniques a permis à l'homme de domestiquer l'atome et de conquérir le cosmos, cependant les rapports entre Etats demeurent anarchiques, les tensions et les conflits couvent encore en bien des points du globe. La recherche sur la paix se propose donc d'appliquer des méthodes scientifiques au problème essentiel pour les individus et la société politisée : le maintien de la paix - la guerre étant la négation de la politique.

Deuxième partie : L'organisation et les méthodes de la recherche sur la paix dans le monde

6. Il est intéressant de souligner que dans une brochure consacrée aux recherches sur la paix, la Revue internationale des sciences sociales (1), on peut lire notamment que "l'utilité et l'intérêt de l'action des institutions nationales de recherches sur la paix n'empêchent nullement de reconnaître l'utilité et l'intérêt qu'auraient les travaux d'instituts internationaux de recherches sur la paix. On peut admettre que des instituts internationaux de recherches sur la paix seront dans doute établis aussi par la suite à l'échelon régional ou mondial, dans le cadre de l'O.N.U. ou d'associations régionales".

7. Il va sans dire que du point de vue du Conseil de l'Europe, une telle initiative serait, politiquement parlant, de nature à illustrer sa vocation régionale, à condition toutefois que ce régionalisme ne soit pas limitatif, sinon il irait à l'encontre du but même de la recherche sur la paix. Comme le précisait une note de l'Institut français des recherches sur la paix (2), "la paix n'est pas seulement l'absence de conflit ou de violence, elle est aussi un réseau de relations plus ou moins organisées". Dans le langage contemporain, cela se traduit par les différences existant entre la coexistence, la détente et l'entente.

./.

(1) Vol. XVII, N° 3, 1965
(2) Rattaché au Centre d'études de politique étrangère de Paris.

A. Implantation et moyens

8. Comme le révèle un répertoire (1) élaboré sur la demande de l'UNESCO par l'Institut de recherches sur la paix d'Oslo que dirige le Professeur Galtung, les recherches sur la paix se poursuivent soit dans le cadre d'organismes internationaux spécialisés, soit au sein d'instituts nationaux dont c'est l'objet unique, soit dans des instituts universitaires, dont une des branches concerne la recherche sur la paix. Ces instituts sont surtout nombreux en Europe occidentale et orientale, de même qu'aux Etats-Unis, en Amérique latine et au Canada. Du point de vue quantitatif, on doit en compter près de deux cents dans le monde (2).

a) A l'Ouest

9. Si l'on prend quelques exemples d'organismes nationaux, il apparaît qu'en Europe occidentale, les principaux instituts sont, jusqu'à présent, ceux d'Oslo (14 chercheurs, budget 200.000 KN), de Stockholm et de Groningen (14 chercheurs), la plupart des autres pays membres du Conseil de l'Europe en ayant également. Longue est ainsi la liste des institutions américaines, dont les possibilités peuvent être intéressantes à signaler ici. Tout d'abord, le service gouvernemental "U.S. Disarmament and Arms Control Agency" employant 98 chercheurs et 108 fonctionnaires et dont le budget annuel est de $ 7.500.000. La "Rand Corporation" s'occupe également des conflits et de leurs règlements, elle dispose de plusieurs centaines de chercheurs et d'un budget annuel de $ 20.000.000. Le "Center of Research on Conflict Resolution" (ANN ARBOR) dirigé par le Professeur Kenneth E. Boulding de l'Université de Michigan, un des plus dynamiques des Etats-Unis, emploie 14 chercheurs à plein temps et 29 à temps partiel, son budget est de $ 170.000, dont 20 % provenant de sources gouvernementales et 70 % de l'Université de Michigan. On peut encore citer l'"Institute for International Order" de New-York (18 chercheurs, $ 180.000), l'"Institute of War and Peace Studies", Colombia University (15 chercheurs, $ 70.000), la "World Peace Foundation" (7 chercheurs, $ 100.000), les "Stanford Studies in International Conflict and Integration" (6 chercheurs permanents et 14 à temps partiel, $ 60.000), le "World Rule of Law Center", Durham (16 chercheurs, 11 "étudiants avancés", $ 145.000).

10. En Grande-Bretagne, le Professeur Headlez Bull dirige des universitaires et des spécialistes en la matière. Il existe à l'Université de Londres même, une "Conflict Research Society" présidée par le Professeur Biggs. L'"Institute for Strategic Studies" et l'"Institute of Peace Research" de Lancaster poursuivent également des travaux dans cette direction. ./.

(1) Partie de ce répertoire figure en annexe au présent rapport.

(2) On trouvera en Annexe II une liste des principaux instituts en Europe.

Quant à la France, elle organise ses efforts dans le domaine de la recherche sur la paix, d'une part, au sein de l'Institut français de polémologie dirigé par le Professeur G. Bouthoul et Mme Louise Weiss, de l'autre, au sein de l'Institut de recherches sur la paix fonctionnant dans le cadre du Centre d'Etudes de politique étrangère sous l'autorité de personnalités comme Mme Suzanne Bastid, MM. Henri Laugier, Léo Hamon, René Massigli, Jacques Vernant, Alain Joxe. Un budget de départ de 170.000 francs a été envisagé.

b) A l'Est

11. Il serait trop long d'entrer dans le détail de l'organisation de tous les centres de recherches sur la paix, car ils agissent sensiblement dans la même direction, il n'est cependant pas inutile d'apporter ici quelques précisions quant aux travaux de recherches relatifs à la paix et au désarmement en U.R.S.S.

12. Des spécialistes comme Makar Gorianov et Igor Glagoliev(1. font remarquer que l'Union soviétique se penche notamment sur les problèmes posés par la coexistance pacifique entre Etats ayant des régimes sociaux différents et le désarmement. On a même créé en U.R.S.S. un conseil scientifique sur "la compétition économique des deux systèmes et les pays en voie de développement", thème qui ne manque pas d'intérêt pour le Conseil de l'Europe lui-même, s'il entend un jour promouvoir une grande conférence européenne sur le développement.

13. Une commission pour les problèmes scientifiques du désarmement a été instituée près le Présidium de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., elle s'occupe de la coordination de l'étude des problèmes du désarmement sur un plan très vaste comprenant les sciences humaines naturelles et techniques. Ainsi, durant les dernières années s'est-on penché dans le domaine des sciences économiques sur l'influence inhibitive des guerres et des armements et l'influence stimulante du désarmement sur le développement économique, c'est-à-dire de la démilitarisation de l'économie.

Dans le domaine des sciences politiques, on a analysé les positions des divers Etats, des classes, des partis et des organisations sociales à l'égard des problèmes de la paix et du désarmement.

Dans le domaine des sciences historiques, on a étudié l'évolution du problème du désarmement au cours de la première moitié du XXème siècle et analysé les modifications des attitudes à la lumière des fondements sociaux.

./.

(1) Maîtres de recherches à l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales près l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.

Dans le domaine des sciences juridiques enfin, on a préparé une série de travaux sur les aspects du droit international en matière de désarmement et de coexistence pacifique entre Etats ayant des régimes sociaux différents. On a étudié les problèmes posés par le désarmement général et complet, de la création des zones neutres démilitarisées, les questions juridiques du désarmement nucléaire, du droit et de l'obligation des organisations internationales oeuvrant en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les sciences sociales soviétiques ont servi pour partie à déterminer les principes formulés lors de l'accord Zorine-McCloy. D'autres travaux, est-il rappelé, ont contribué à l'élaboration des principes du Traité de Moscou sur l'interdiction des divers types d'essais.

B. Les techniques et publications en matière de recherche sur la paix

14. Le plus souvent, à côté des études de base, politiques, économiques, sociales et juridiques sur un problème donné, les instituts mettent sur pied, soit isolément, soit en collaboration avec d'autres instituts, des questionnaires. Ainsi, par exemple, le "Centre européen de coordination de recherche et de documentation en sciences sociales" de Vienne a mis en chantier un projet de recherche sur l'image du monde désarmé. Le Professeur J. Stoetzel, éminent sociologue français, dirigeait ce projet ; trois instituts participaient à l'étude : l'Institut français d'opinion publique, le Peace Research Institute d'Oslo et l'Institut polonais d'opinion publique (Professeur A. Sicinski). Les résultats de la première phase de l'enquête ont été publiés récemment. Cette recherche objective cherche à déterminer selon les auteurs :

a) comment les personnes interrogées structurent un monde qui n'existe pas encore, un monde désarmé dont on a essayé de fixer les images qu'il évoque ;

b) comment peut s'expliquer le mode de structuration des images ainsi fixées.

15. Cette recherche a porté sur les citoyens de trois pays dont la position est très différente. La recherche a été élaborée par les trois équipes nationales au cours des réunions de travail ; il en est sorti questionnaires, procédures, échantillonnage et planification. Ces enquêtes comparatives, il faut le noter, sont le plus souvent préparées par un seul centre, puis appliquées dans les différents pays par des équipes locales n'intervenant que sur le terrain. Il va de soi que certaines difficultés naissaient de cette technique, notamment l'hétérogénéité quant au degré de familiarisation avec le thème, l'hétérogénéité des agences chargées de l'enquête,

./.

les orientations différentes quant à la définition du thème, ce dernier point étant d'autant plus sensible lorsque les enquêtes ont lieu conjointement à l'Est et à l'Ouest. Au niveau de l'exploitation des résultats, les groupes nationaux disposent des jeux de cartes perforées des deux autres équipes et peuvent les soumettre à une analyse spécifique. On aboutit en fin de compte à l'élaboration d'un certain nombre de tableaux non commentés et réunissant les résultats dans les pays considérés, l'ensemble devenant la source de nouvelles recherches quant au fond.

16. Il va de soi que tous les instituts publient un nombre important de brochures et de travaux en la matière. Désormais l'établissement d'une coopération internationale dans le domaine de la Science de la paix est impérative pour équilibrer les points de vues nationaux par rapport à l'optique universelle.

C. L'"International Peace Research Association" (IPRA) et les impératifs d'une coordination des recherches sur la paix

17. L'essence même de toute recherche sur la paix prohibe les hermétismes nationaux, car elle a une vocation sinon universelle tout au moins régionale au sens le plus extensif de ce terme. Tous les responsables d'instituts l'ont compris et une collaboration entre eux s'est instaurée dès le début pour favoriser à la fois l'émulation et la complémentarité des recherches. La création de l'I.P.R.A. sous l'impulsion du Professeur Bert V. Röling de Groningen répond à cette nécessité.

18. En août 1963, une conférence de spécialistes de la recherche sur la paix se tenait à Clarens en Suisse sur l'initiative des "Quaker International Conferences and Seminars" de Genève. On décida notamment que des conférences internationales sur la recherche relative à la paix et à la sécurité internationales (COROIPAS) auraient lieu régulièrement. Un Comité permanent de COROIPAS (dont le Secrétaire Général est M. John Burton) a été constitué suivant l'exemple de la Conférence Pugwash pour organiser ces rencontres. Lors d'une conférence tenue à Londres du 1er au 3 décembre 1964 à la Fondation Ciba, fut fondée l'I.P.R.A. Le but principal de l'association est "d'accroître le nombre de recherches ayant pour objet la paix mondiale et d'assurer la valeur scientifique de ces recherches". Trois types d'activités sont mentionnés dans cette déclaration :

a) On encouragera la création de nouveaux centres et instituts.

./.

b) Compte tenu de la nécessité urgente d'établir des contacts et une coopération entre spécialistes originaires de différentes régions du globe et représentant différentes disciplines qui s'intéressent aux recherches sur la paix, l'association organisera des conférences sur des sujets tant généraux que particuliers.

c) Pour assurer la diffusion des travaux, l'association tirera partie des périodiques existants et au besoin en créera de nouveaux.

19. Ainsi l'I.P.R.A. a-t-elle pris en charge la publication de l'"International Peace Research Newsletter" devenue son organe officiel.

L'I.P.R.A. est en étroite relation avec l'UNESCO qui s'est engagée à subventionner la publication des "Peace Research Abstracts" et de l'"International Peace Research Newsletter". Le Comité exécutif de l'I.P.R.A., constitué à Londres, comprend MM. Ljubivoje Acimovic (Yougoslavie), John Burton (1) (Australie), Johan Galtung (Norvège), Bert Röling (Pays-Bas) et Jerzy Sawicki (Pologne).

Le Professeur Bert Röling en est le Secrétaire Général, il insiste tout particulièrement sur la nécessité pour l'I.P.R.A. de confronter des boursiers de différents pays et notamment ceux ayant des systèmes sociaux et économiques différents. Consulté à ce sujet, il précisait récemment qu'une conférence était prévue sur la sécurité européenne et qu'elle devait réunir des participants de l'Est et de l'Ouest. Du point de vue des Nations Unies on peut rappeler que la Commission de droit international avait publié de nombreux rapports dont certains touchaient le sujet qui nous intéresse. En décembre 1965, le Royaume-Uni présentait à l'Assemblée Générale un projet visant à élaborer un manuel de règlement pacifique des différends et sa délégation signalait que les spécialistes et savants britanniques avaient étudié le problème à cet effet. Le projet fut repoussé pour des raisons n'ayant pas de rapport avec le fond de la proposition.

o

o o

./.

(1) Auteur d'un livre : "Peace Theory, preconditions of disarmament", Ed. Knopf, New-York, 1962.

20. Comme on le voit, la matière a fait l'objet d'approches multiples, tout en recherchant encore une assiette solide. Il semble notamment indispensable que la recherche sur la paix ne se poursuive pas en circuits fermés, soit nationaux, soit internationaux, sinon elle n'alimente que l'euphorie et la conscience professionnelle des chercheurs. Le plus ardu sera sans aucun doute de trouver aux recherches sur la paix leur débouché politique. Cela tient à des facteurs et à des conceptions de gouvernement fort différentes de celles en vigueur dans beaucoup de pays européens. Pour ce qui est de l'Europe, réserve conflictuelle par excellence, une coordination des efforts en matière de recherches sur la paix constituerait un moyen d'éliminer certains tabous et mettrait le dialogue des chercheurs au service des structures européennes de demain. Pour ce faire, il importe qu'ils ne travaillent pas en vase clos et qu'un encouragement international leur soit donné, dans une perspective internationale. Le projet de recommandation se trouvant annexé au présent rapport a précisément pour but d'encourager les gouvernements dans une voie nouvelle.

Conclusions : Le Conseil de l'Europe et la recherche sur la paix

21. Toute recherche sur la paix conçue dans le cadre d'un institut relié d'une manière ou d'une autre au Conseil de l'Europe devrait être au service d'une politique directrice si elle ne veut pas relever de la spéculation théorique. Le problème ainsi posé n'est autre que celui des relations Université-Politique à l'échelle internationale. Il y a peut-être lieu de réfléchir sur le fait que ce problème recherche actuellement sa voie sur le plan national (1).

22. Il convient dès à présent que les instituts existants fassent leurs preuves sur le plan national et qu'ils acquièrent un droit de cité politique incontesté. Pour ce faire il faudra naturellement que les milieux gouvernementaux surmontent un certain nombre d'appréhensions pour parvenir à intégrer les recherches sur la paix dans le circuit de l'action politique, sans doute cette évolution sera-t-elle lente sinon incertaine, dans de nombreux pays. Le Gouvernement suédois créait cependant en décembre 1964 un Comité présidé par Mme Alva Myrdal, Ambassadeur de Suède, qui fut à l'origine de la création d'un institut international de recherches sur la paix. Le Gouvernement suédois finance les locaux et couvre une partie d'un budget financé sur une base internationale.

./.

(1) Il y a là tout le problème des "brainstrusts" dont le Président Kennedy savait s'entourer.

23. Parmi les nombreux instituts qui ont été consultés pour la préparation du présent rapport, votre Rapporteur estime que les observations des Professeurs Röling de Groningen et Galtung, d'Oslo, méritent surtout l'attention. Ainsi, le Professeur Röling estime-t-il qu'un institut européen créé par le Conseil de l'Europe pourrait devenir une sorte de "brain trust" ; il réunirait des boursiers et des experts "dans les domaines intéressant particulièrement l'Europe, à savoir Chypre, le Tyrol, Gibraltar, l'Allemagne, l'O.T.A.N. et tous conflits économiques, politiques et sociaux". Le Secrétaire Général de l'I.P.R.A. se déclare prêt à assister, dans toute la mesure de ses moyens, une telle initiative que pourrait prendre le Conseil de l'Europe et se tient à sa disposition dans cette entreprise. Ajoutons que les perspectives ouvertes par la déclaration d'U Thant devant l'Assemblée Consultative ou celles, politiques, du Programme de travail pourraient également faire l'objet d'études fondamentales.

24. L'optique dans laquelle se place le Professeur Galtung, d'Oslo, est plus nuancée. Il estime en effet que la recherche sur la paix doit être à tendance universelle, les instituts uniquement nationaux ou même régionaux étant en contradiction avec l'esprit de la matière traitée. Cette observation vaut également, selon le Professeur Galtung, pour la création d'un institut nordique de recherches sur la paix. La tendance du Professeur Galtung est donc de favoriser avant tout des organismes de recherche qui sont étroitement liés à des organisations internationales (comme le United Nations Institute for Training and Research, UNITAR) ou véritablement internationaux de par leur composition, sans être liés à un gouvernement ou à une région, tel est d'ailleurs le but poursuivi par l'Institut d'Oslo et, semble-t-il, par celui de Stockholm. La position du Professeur Galtung à l'égard de la proposition de M. Normann et de ses collègues n'est cependant pas négative. Il pense en effet que si le Conseil de l'Europe était vraiment représentatif de tous les Etats européens, cela faciliterait les choses pour engager des recherches sur la paix dans un contexte approprié. La fragmentation de la recherche est préjudiciable à ses résultats, car elle peut en définitive servir d'arme à une entité contre l'autre, ce qu'elle doit précisément se proposer d'éviter. Selon le Professeur Galtung, la recherche sur la paix doit à la fois se faire en étroite coopération avec les universités et sur la base de relations possibles entre le Conseil de l'Europe et les pays de l'Est européen qui n'en sont pas membres.

./.

25. L'intérêt suscité par la proposition est donc évident ; il se reflète dans la correspondance de la plupart des personnalités consultées, toujours est-il qu'il lui faut une assise logique, tant scientifique que financière, que cette étude exploratoire ne saurait déterminer, car elle nécessite la prise en considération de toute une série d'options et de facteurs politiques essentiels.

26. En vérité, le Conseil de l'Europe n'a pas intérêt à préconiser la création d'un institut supplémentaire à la pyramide déjà existante, si son apport n'est pas spécifique de par sa nature et orienté quant aux objectifs qu'il se propose d'atteindre. Ces impératifs rendent évidemment un certain nombre d'orientations inévitables, ces orientations touchant entre autres à la participation aux recherches et impliquant par conséquent un jugement d'opportunité politique dans le temps.

27. La création à l'échelon européen d'un institut de recherche chargé d'étudier les faits et les situations qui provoquent les conflits internationaux est une proposition qui mérite attention. Si l'on veut donner à cette initiative un sens et une raison d'être politiques, ce que le Conseil de l'Europe ne peut éviter de faire, les responsabilités engagées sont plus que scientifiques et méritent qu'on en débatte à différents niveaux pour que l'on puisse anticiper sur les conséquences avant de forger les causes.

28. Si, par contre, l'on rejette l'idée de créer un institut européen, comme l'a fait la Sous-commission, on pourrait très bien envisager de mandater l'I.P.R.A. pour qu'elle fasse entreprendre certaines études et enquêtes politiques fondamentales qui serviraient utilement de référence lors de l'établissement des rapports de politique générale ou d'autres rapports politiques particuliers pour lesquels une approche scientifique, à savoir méthodique et reposant sur une documentation internationale, est nécessaire, afin qu'ils vivent plus que le temps d'une session de l'Assemblée. Les rapports éventuels du Conseil de l'Europe avec l'Est européen, le régionalisme dans ses applications nouvelles ou les incidences politiques du Programme de travail intergouvernemental sont autant de sujets qui pourraient donner lieu à des enquêtes fort précieuses et pour lesquelles les services du Secrétariat Général manquent parfois de temps et de moyens d'investigation. L'I.P.R.A. offre un trait d'union avec la recherche scientifique internationale sur les problèmes politiques. On pourrait envisager le cas échéant qu'elle sollicite le statut consultatif au Conseil de l'Europe et que le Secrétariat Général puisse suivre certains de ses travaux.

./.

La proposition de M. Normann et de ses collègues soulève donc des difficultés diverses ; elles reposent toutes sur des options qu'il convient de prendre, bien que l'intérêt de la substance paraisse indéniable.

29. En conclusion, votre Rapporteur estime qu'il convient de s'orienter vers les options suivantes :

1. Aménager des relations avec l'I.P.R.A. en utilisant cette association comme sources d'études et d'enquêtes politiques comparatives et fondamentales qui lui seraient demandées et dont l'utilité serait certaine pour l'élaboration des rapports de politique générale. Ces études de base serviraient à l'Assemblée de référence à caractère scientifique et seraient menées par l'I.P.R.A. simultanément à l'Est et à l'Ouest.

2. a) Demander la convocation d'un colloque sur les recherches sur la paix, réunion à laquelle participeraient des directeurs d'instituts et autres responsables en la matière. Les conclusions de ce colloque seraient transmises à la Commission politique et pourraient éventuellement faire l'objet d'une recommandation au Comité des Ministres.

 b) Si le principe de ce colloque est admis, il conviendrait de charger un Comité d'organisation émanant de la Sous-Commission de préparer la réunion avec la collaboration du Secrétaire Général de l'I.P.R.A. et l'un ou l'autre des directeurs d'instituts importants. Il serait logique qu'un tel colloque se situe après l'enquête confiée à l'I.P.R.A., l'enquête pouvant ainsi servir de base de discussion entre chercheurs.

30. Tels sont, semble-t-il, les préalables qui devraient permettre à la Commission politique d'envisager en termes politiques l'utilisation au sein du Conseil de l'Europe des recherches sur la paix. La Sous-Commission a d'ailleurs décidé, en accord avec la Commission politique, de donner la priorité à une enquête menée par l'I.P.R.A., laissant l'éventualité d'un colloque pour une deuxième phase.

31. Il est indéniable que les disciplines de la paix connaissent à l'heure actuelle un développement croissant en Europe. La création d'une Sous-Commission de la Commission politique chargée d'étudier ces questions associe l'Assemblée à un mouvement qui peut, malgré des apparences académiques, révéler des possibilités multiples, comme on a pu le voir. En effet, le monde des chercheurs constitue un relai fort utile et permet d'aborder un certain nombre de questions d'actualité hors de toute controverse politique, il peut offrir à l'Assemblée et au Secrétariat un outil de travail fort appréciable dans la prospection des possibilités nouvelles du Conseil de l'Europe.

./.

ANNEXE I

Exemple de plan d'études sur la paix
présenté par le Prof. John W. Burton

Introduction

Nature de l'étude ; ses relations avec d'autres disciplines ; son état actuel.

A. Les facteurs d'organisations dans la société mondiale

I. Réciprocité et échanges

(a) Evolution dans la société mondiale. Echanges, réciprocité et déséquilibre ; spécialisation et différenciation du pouvoir ; autorité et leadership ; modifications structurales.

(b) Facteurs statiques agissant sur la politique nationale. Caractéristiques géopolitiques et démographie, coutumes et traditions ; contraintes imposées aux nouveaux dirigeants, administration publique, engagements antérieurs et promesses de continuité.

(c) Facteurs dynamiques. Développement différentiel et taux de croissance ; incidences du développement technique ; évolution culturelle et philosophique.

(d) Conventionalisation. Modes sociaux et valeurs internationales ; diplomatie et bilatéralisme ; systématisation des échanges et du commerce.

2. Sécurité du territoire

(a) Apparition de l'Etat national. Nation et Etat ; cadre historique ; souveraineté, nationalisme et intérêt national.

(b) Défense nationale. Protection du territoire, de la culture ; alliances ; neutralité ; isolationnisme.

./.

(c) Indépendance nationale. Dépendance et interdépendance en matière de développement économique et en matière de défense.

(d) Développement de l'Etat sécuritaire. Sécurité sociale et pouvoir ; sécurité sociale et intérêts vitaux ; sécurité sociale et nationalisme ; la juridiction nationale dans la société internationale sécuritaire.

3. Rôles des Etats

(a) Conception d'un rôle. "Anticipations" ; acceptabilité ; déterminants nationaux des rôles (changements de rôles, sur le plan intérieur et extérieur) ; égalité d'Etats, dont chacun joue certains rôles.

(b) Politique étrangère des puissances. La politique en fonction des rôles ; la politique en fonction de la statique et de la dynamique ; les limites du choix ; le pouvoir utilisé à l'appui de positions inacceptables.

(c) Contraintes qui limitent les rôles joués. Conflit entre acceptabilité et intérêt national ; exemples de positions inacceptables ; principes d'échange régissant la manière dont les rôles sont joués.

4. Coordination et institutions

(a) Coordination et multilatéralisme. Première formes institutionnelles ; les différents aspects de la croissance depuis la fin de la guerre.

(b) Institutions internationales. Nations Unies et institutions spécialisées ; institutions semi-gouvernementales ; institutions non gouvernementales ; institutions régionales ; problèmes des institutions ; théorie des institutions.

(c) Fonctionalisme. Théorie générale du fonctionalisme ; fonctionalisme et relations de puissance ; fonctionalisme et fédéralisme ; besoins fondamentaux d'institutions internationales et fonctionnelles.

(d) Régionalisme. Théorie générale du régionalisme ; décentralisation ; exemples actuels d'organismes décentralisés ; la politique du régionalisme ; le régionalisme dans le cadre d'une stratégie de dissuasion.

./.

5. Les communications en tant que base de relations

(a) Développement des communications. Les communications verbales et visuelles au XXème siècle et leur influence ; contacts commerciaux, voyages ; effets sur les images mentales.

(b) Education. Intégration et désintégration par l'enseignement ; le problème des manuels scolaires ; systèmes d'échanges ; demandes concernant l'accessibilité du matériel.

(c) Théorie des communications. La théorie générale des communications en tant qu'explication des relations internationales.

6. Conventionalisation du comportement

(a) Normes sociales. Institutionalisation du comportement ; coutumes ; convention.

(b) Droit. Conventionalisation internationale ; droit coutumier ; droit des traités ; le droit et les normes.

B. Conflits de pouvoirs

7. Actions extraterritoriales

(a) Découverte et colonisation. Exploration et découverte, peuplement, colonisation ; les communications et la création d'empires et leur protection.

(b) Défense. Défense territoriale par des moyens utilisés à l'extérieur du territoire, exigences logiques de la défense ; les intérêts vitaux en tant que fonction du pouvoir ; alliances, équilibre des forces et sécurité collective ; conséquences de l'existence des armes modernes.

(c) Infractions. Statu quo et révisionnisme ; transformations et agression ; guerres de légitime défense et agressions légitimes ; les possédants et les démunis ; le problème de l'adaptation aux changements ; moyens d'évolution pacifique.

(d) Agression. Nature de l'agression (agression non provoquée et agression injuste) ; expansionnisme ; leadership et nationalisme en tant que fonctions de divers processus ; problèmes posés par les renversements de politique ; "escalade".

./.

C. Règlement des différends

8. Diplomatie traditionnelle

(a) La guerre en tant que moyen de règlement des différends ; modification de la nature de la guerre, subversion ; pressions économiques et politiques ; "paix" et "non-belligérance".

(b) Les moyens de contrainte sur le plan international ; leur application à une société fondée sur les Etats ; problèmes d'organisation et d'élaboration de décisions ; gouvernement mondial ; le Conseil de sécurité.

(c) La dissuasion stratégique, politique et économique ; le consensus international.

(d) Désarmement (historique du désarmement et de la limitation des armements) ; problèmes de négociation ; l'organisation d'un monde désarmé ; la vie dans un monde armé ; groupes de pression et intérêts ; attitudes du public.

(e) Activités des Nations Unies en faveur du maintien de la paix (historique) ; techniques ; perspectives d'avenir.

9. Influences stabilisatrices

(a) Mesure dans laquelle les facteurs énumérés à la section A contrebalancent ceux qui sont énumérés à la section B.

(b) Réévaluation du pouvoir (l'Etat sécuritaire moderne) ; influences qui s'exercent sur la prise des décisions (opinion publique, organes d'information, groupes de pression) ; interaction sur le plan national et international.

(c) Influence des hommes d'étude (applicabilité des analyses et des recherches des hommes d'étude) ; agitation et solutions ; recherche fondamentale ; administration publique et prise des décisions.

./.

10. Changements pacifiques

(a) Différents types de changements (mésologiques, technologiques, sociaux) ; évolution des normes et des valeurs.

(b) Problèmes relatifs au changement (les dimensions des institutions et le changement ; l'âge et les problèmes d'adaptation ; théories du changement).

(c) Choix entre la résistance ou l'adaptation au changement ; l'utilisation du pouvoir ; interventions restrictives ou constructives de l'Etat ; les leçons de la période 1930 - 1940.

(d) Facteurs qui influent sur l'adaptabilité (dépendance économique ; degré de développement ; institutions politiques ; moyens d'information et niveau d'instruction).

(e) Changements pacifiques et intérêt national ; changements acceptables et changements inacceptables ; le consensus ; influence des valeurs relatives à la sécurité sociale sur les aspirations au changement ; intérêt national à court et à long terme ; problèmes d'adaptation cumulative.

(f) La prise des décisions ; objectifs, rétroaction, modification des valeurs et des objectifs ; les objectifs et l'aptitude à les atteindre ; politique allant à l'encontre du but visé en raison de décisions erronées.

D. Méthodes et modèles

11. Modèles contemporains

(a) Histoire de la pensée politique et des métaphores.

(b) Modèles récents ; intérêt porté à l'Etat ; processus de la prise des décisions par l'Etat ; cybernétique ; la prise des décisions en tant que processus ; images mentales, perception et processus connexes ; non-alignement et modèles non discriminatoires.

(c) Etudes comparatives ; analyse de la politique étrangère ; la paix, la sécurité et les autres valeurs.

./.

12. Analyse des systèmes

(a) Systèmes et sous-systèmes ; les systèmes concrets et analytiques et leurs utilisations.

(b) Théories générales ; théories microcosmiques et macrocosmiques ; synthèse.

13. Techniques

(a) La théorie des jeux ; avantages et insuffisances.

(b) La simulation ; technique d'enseignement et de recherche.

(c) La recherche opérationnelle ; étude de cas.

E. Affaires internationales

14. Histoire

(a) Histoire diplomatique ; la politique des grandes puissances ; l'histoire en tant que vérification ; la méthode inductive et la méthode déductive.

(b) Histoire régionale ; les relations entre puissances sur le plan régional et les facteurs traditionnels.

15. Problèmes actuels

(a) Analyse et vérification de situations.

(b) Problèmes relatifs aux images mentales, au transfert, au renversement des rôles et à l'interprétation ; analyse et modèles.

16. Problèmes relatifs à la diplomatie

(a) La pratique diplomatique ; méthodes et protocole ; évolution de la nature de la diplomatie ; la diplomatie des institutions internationales ; la diplomatie et la prise des décisions.

(b) Le praticien et le théoricien ; l'art et la science ; la pratique et l'analyse des systèmes ; problèmes d'interprétation.

./.

A N N E X E II

Liste des principaux instituts de recherches sur la paix en Europe

Europe occidentale

Autriche

- European Coordination Center for Research and Documentation in the Social Sciences
 Franz-Josefskar 3-4, Wien I.
 Prof. Adam Schaff

- International Institute for Peace
 Möllwaldsplatz 5, Wien IV.
 Dr. James C. Endicott

Danemark

- Freds- og Konfliktforskningsinstituttet
 (Institute for Peace and Conflict Research)
 Dronningens Gade 14, III, Copenhagen K.
 M. Anders Boserup

- Institut for Samtidshistorie og Politik
 (Institute of Contemporary History and Political Science)
 Skt. Peders Straede 19, Copenhagen K.
 Prof. Dr. Phil. Sven Henningsen

- Dansk Konfliktforskningsgruppe
 (Danish Conflict Research Society (DCRC))
 c/o J.W. Ulrich, Secretary, Søndermarken 30, Espergaerde
 Prof. Edgar Tranekjaer Rasmussen

Espagne

Instituto Espanol de Investigaciones para la Paz
(Spanish Peace Research Institute (SPRI))
1) Marques de Cubas 6, Madrid 14
2) Seminario de Derecho Politico
 Facultad de Derecho
 Salamanca
 Prof. Enrique Tierno Galvan

./.

Finlande

Institutionen för Allmän Statslära
(Institute of Political Science)
University of Helsinki
Hallituskatu 11-13
Porthania Building
Helsinki
Prof. Jan-Magnus Jansson

France

- International Center for Inter-Group Relations
4, rue de Chevreuse, Paris (6ème)
Prof. Otto Klineberg

- Centre d'Etudes de Politique Etrangère (CEPE)
54, rue de Varenne, Paris (7ème)
M. Jacques Vernant

- Institut français de Polémologie (IFP)
40, rue Lauriston, Paris (16ème)
Prof. Gaston Bouthoul

Grèce

- Athenian Institute of Anthropos
8 Demetriou Soutsou Street, Athens 602
M. George Vassilou M.D.

Norvège

- Institutt for Fredsforksning
International Peace Research Institute (PRIO)
Gydas vei 8, P.O. Box 5052, Oslo 3
Prof. Johan Galtung

- Institutt for Filosofi og Idehistorie
(Institute for Philosophy and the History of Ideas)
University of Oslo
Nils Treschows Hus, Blindern, Oslo 3
Prof. Arne Naess

./.

Norvège (suite)

- Norsk Utenrikspolitisk Institutt (NUPI)
(Norwegian Institute of International Affairs)
Parkveien 19,
P.O. Box 7178 Homansbyen, Oslo 3
Dr. John Sanness

- Sentrum for Kultur- og Religionsforksning (SKR)
(Center for Research on Culture and Religion)
Christies gate 16, Bergen
Dr. Edvard D. Vogt

Pays-Bas

- International Peace Research Association (IPRA)
Ubbo Emmiussingel 19, Groningen
Prof. Dr. Bert V.A. Röling

- Polemologisch Instituut
(Polemogical Institute)
Rijksuniversiteit Groningen
Ubbo Emmiussingel 19, Groningen
Prof. Dr. Bert V.A. Röling

- Nederlandsch Genootschap voor Internationale Zaken
(NGIZ)
(Netherlands Society of International Affairs)
Alexanderstraat 2, The Haag
Dr. L.G.M. Jaquet

- Bibliotheek van het Vredespaleis
(Peace Palace Library)
Peace Palace, Carnegieplein, The Haag
Prof. Dr. Bart Landheer

République Fédérale d'Allemagne

- Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft
für Auswärtige Politik
(Research Institute of the German Society for
Foreign Policy)
53 Bonn, Schaumburg-Lippe Strasse 6
Prof. Dr. Phil. Hans-Adolf Jacobsen

./.

République Fédérale d'Allemagne (suite)

- Gesellschaft zur Förderung von Zukunfts- und Friedensforschung E.V.
(Society for Promotion of Research on the Future and Peace)
3 Hannover, Eichenplan 2
Dipl. Physiker Dr. Lothar Schulze

- Sozialwissenschaftlicher Studienkreis für internationale Probleme (SSIP)
(Association for the Social Scientific Study of International Problems)
Agrippinenstrasse 10, 53 Bonn
Dr. Dieter Danekwortt

Royaume-Uni

- Pugwash Conferences on Science and World Affairs
8 Asmara Road, London N.W. 2
Lord Russell

- Peace Research Center
50 Church Street, Lancaster

- Institute for Strategic Studies (ISS)
18 Adam Street, London W.C. 2
The Hon. Alastair Buchan

- Conflict Research Society
Department of Pharmacology
University College
Gower Street, London W.C. 1
Prof. Asa Briggs

Suède

Utrikespolitiska Institutet
(Swedish Institute of International Affairs - Research Department)
Birger Jarlsgatan 20, Stockholm
Dr. Karl E. Birnbaum

./.

Suisse

World Federation for Mental Health (WFMH)
1, rue Gevray, Genève
Dr. François Cloutier

Europe de l'Est

Bulgarie

- Faculté de droit
Université de Sofia
15 Ruski Bd, Sofia
Prof. B. Spasor

- Higher Institute of Economics, "Karl Marx"
Chair of Juridical Sciences
14 Ekzarh Joseph Str., Sofia
Prof. D. Dimitrov

- Institute of Legal Sciences, BAN
Section of International Law of the Bulgarian
Academy of Sciences
3 Benkovski Str., Sofia
M. Luben Vasilev

Pologne

Polski Instytut Spraw Miedzynarodowych
Polish Institute of International Affairs (PISM)
Warecka 1a, Warsaw
Dr. Adam Kruczkowski

Zone soviétique d'Allemagne

Deutsches Institut für Zeitgeschichte (DIZ)
(German Institute for Contemorary History)
Hessische Strasse 12, 104 Berlin
Prof. Dr. Stephan Doernberg

./.

Roumanie

Institutul de cercetări juridice al Academi (RPR)
(Institute of juridical research at the Academy
of Sciences)
Bd. 6 Martie 33-35, Bucharest
Prof. Dr. Traian Ionascu

Tchécoslovaquie

Ustav Pro Mezinarodni Politiku a Ekonomii (UMPE)
(Institute of International Politics and Economics)
Vlasska 19, Praha 1
Prof. Dr. Vladimir Soják

Union soviétique

- Commission on Scientific Aspects of Disarmament
of the Praesidium of the Academy of Sciences of
the U.S.S.R.
Moscow, Leninski Prospekt 14
M. Vassili S. Emelyanov

- Disarmament Commission of the Soviet Peace Committee
Ulitsa Kropotkina 10, Moscow
Dr. Nikolai A. Talensky

- Economic Commission of the Soviet Peace Committee
Ulitsa Kropotkina 10, Moscow
M. Igor S. Glagolev

- Institute of History of the Academy of Sciences
of the U.S.S.R.
Ulitsa Dmitrija Uljanova 19, Moscow
M. V.M. Khvostov

- Institute of Philosophy of the Academy of Sciences
of the U.S.S.R.
Volchonka 14, Moscow
M. F.V. Konstantinov

- Institute of State and Law of the Academy
of Sciences of the U.S.S.R.
Frunze 10, Moscow, G - 19
M. V.M. Chikvadze

./.

Union soviétique (suite)

- Institute of World Economics and International Relations of the Academy of Sciences of the U.S.S.R.
Vtoraja 2 Jaroslavskaya Ulitsa, d. 3, korpus 8
Moscow I - 243
Prof. Vladimir Y. Aboltin

- Scientific Council for Economic Competition between the two systems and the underdeveloped countries of the Academy of Sciences of the U.S.S.R.
Moscow, I - 243, 2, Jaroslavskaya Ulitsa, d. 3, korpus 8
M. A.A. Arzumanyan

Yougoslavie

Institut za medjunarodnu politiku i privredu
(Institute of International Politics and Economy)
Makedonska 25, Beograd
Dr. Leo Mates

ΔΗΜΟΣΙΑΣ ΚΟΥ ΚΕΝΤΡΟΥ ΕΔΗΚ